

AIDE AUX DEVOIRS

de la CCLO

Inscription
obligatoire
avant le
1^{er} septembre 2017



Renseignements :
Communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO)
Sylvie ANDRES, Responsable du service enfance et enseignement
Amandine CHADES, référente de l'aide aux devoirs
Tél.: 05 59 60 95 48 - Courriel : aideauxdevoirs@cc-lacqorthez.fr

Conception/Réalisation : cc-lacqorthez.fr. Juin 2017. Impression : Imprimerie Germain Mourenx.

AIDE AUX DEVOIRS

Écoles de Mourenx
Dossier à conserver par les parents

2017-2018

J'ai déjà
fait mes
devoirs !



Bien vivre
ENSEMBLE
sur le territoire



INFORMATION AUX PARENTS

AIDE AUX DEVOIRS

À L'ÉCOLE

A l'initiative de la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) et en accord avec les enseignants, un service gratuit d'aide aux devoirs est proposé depuis 2011 sur tout le territoire et s'adresse aux élèves des écoles élémentaires. Mourenx en bénéficie depuis 2007.

L'objectif est d'offrir à tous les enfants, du CP au CM2, les mêmes chances de réussite.

À la rentrée 2017, le dispositif sera mis en place sur une trentaine d'écoles.

LE PRINCIPLE

Un intervenant responsable est recruté par la CCLO. Il prend en charge les enfants dès la fin de la classe ou des activités périscolaires.

Il est chargé de s'assurer que les conditions sont réunies pour que les enfants puissent faire correctement leurs devoirs.

- Ce dispositif ne constitue pas un service de garderie.
- Le travail des intervenants ne se substitue pas à l'aide et au contrôle des parents.
- Il n'est pas garanti que tout le travail demandé aux enfants par l'enseignant soit systématiquement effectué dans le temps imparti de l'aide aux devoirs.

Sur le secteur de Mourenx, une coordonnatrice fait le relais entre les intervenants, les parents, les enseignants et le service enfance et enseignement de la CCLO. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de l'aide aux devoirs. Vous pouvez la contacter en composant le

06 73 22 25 78

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription : jusqu'au 1^{er} septembre 2017

Démarrage : à compter du 4 septembre 2017

Au-delà de la date limite d'inscription, toute nouvelle demande sera examinée par le service enseignement au regard du nombre de places disponibles.

L'aide aux devoirs n'est pas un service à la carte. Toute absence de l'enfant devra être signalée au plus tard le jour même auprès de la coordinatrice de secteur. À compter de 3 absences injustifiées ou non motivées, l'enfant pourra être exclu du dispositif.

L'aide aux devoirs se déroule dans des locaux mis à disposition par la commune.

Les élèves inscrits sont pris en charge le lundi et/ou le jeudi pendant 1h. Un temps récréatif d'un quart d'heure est prévu avant le démarrage de l'aide aux devoirs.

Après l'aide aux devoirs, il est demandé aux parents ou aux personnes habilitées de venir chercher les enfants et de respecter les horaires de sortie mentionnés dans le dossier d'inscription. Le cas échéant, le service « enfance - enseignement » se réserve le droit de confier votre enfant au service de garderie de la Mairie de Mourenx.

Les enfants sont remis aux personnes désignées sur la fiche de renseignements ci-jointe.

Les parents qui souhaitent que leur enfant sorte seul de l'aide aux devoirs doivent le préciser sur ladite fiche.

Le règlement de l'école et la charte de l'aide aux devoirs s'appliquent au temps du dispositif.

Si un enfant perturbe par son comportement ou ses propos le fonctionnement de l'aide aux devoirs, les parents en sont informés par courrier.

En fonction de la fréquence et de la gravité des faits reprochés, les parents seront convoqués à un entretien. L'enfant pourra être exclu de l'aide aux devoirs.

Si ce service vous intéresse, merci de remplir le dossier d'inscription ci-joint et de le retourner complété au restaurant scolaire de la Mairie de Mourenx avant le 1^{er} septembre 2017.